



**Nadine MORANO lance
les Etats Généraux de l'enfance**

Mardi 16 février 2010 - 10 H 00

Salle Laroque,

*Secrétariat d'Etat chargé de
la famille et de la solidarité*



*Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité
Auprès du Ministre du Travail, des Relations Sociales,
de la Famille, de la Solidarité et de la Ville*

Paris, le 15 février 2010

Communiqué de presse

Nadine MORANO lance les Etats généraux de l'enfance, sur l'enfance fragilisée, en présence des associations de la protection de l'enfance, des conseils généraux et des acteurs et des professionnels de l'enfance

Mardi 16 février 2010 - 10h

*Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité
14 avenue Duquesne
75007 Paris*

Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, **lancera demain les Etats généraux de l'enfance à 10h au Ministère**, aux côtés notamment du Professeur Marcel RUFO et de Jacques HINTZY, présidents d'honneur de cette initiative unique.

Conformément au souhait du Président de la République, Nadine MORANO réunira demain les conseils généraux, les principales associations de la protection de l'enfance, et les principaux acteurs et professionnels de l'enfance, pour **réfléchir et proposer un plan d'action quant aux moyens de renforcer la protection de l'enfance fragilisée**.

Il s'agira notamment :

- **d'améliorer la transmission de l'information préoccupante**, prévue par la loi du 5 mars 2007, pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux ;
- **de valoriser le travail des travailleurs sociaux** et de leur permettre d'accomplir au mieux les difficiles missions qui sont les leurs ;
- **d'accroître la prévention de la maltraitance** par un **soutien plus actif à la parentalité** dans les premiers mois de l'enfant ;
- de mieux venir en aide aux enfants qui vivent avec leurs familles dans des situations de **grande pauvreté**, en favorisant par exemple les contacts entre les familles et les équipes pédagogiques à l'école et en portant une attention particulière aux questions de logement ;
- **de mieux prévenir les risques liés à la pratique des jeux dangereux**.

Nadine MORANO **fixera dans le détail les objectifs** de chacun des ateliers avec un **calendrier précis** et **présentera** à cette occasion les équipes de professionnels de l'enfance et les personnes chargées de **présider chacun des ateliers thématiques**./.

Le lancement sera ouvert à la presse. Les journalistes intéressés sont priés de s'accréditer.

Contact presse :
Aurélié Motta-Rivey : 06 12 36 17 30

Communiqué de presse
Réunion du Président de la République
à l'occasion du 20ème anniversaire
de la convention internationale des droits de l'enfant
vendredi 20 novembre à 17 heures

A l'occasion du 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le Président de la République a reçu aujourd'hui, en présence de Michèle ALLIOT-MARIE, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la justice et des libertés, et Nadine MORANO, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, les dirigeants des principales associations actives en matière de protection de l'enfance.

Cette réunion a été l'occasion pour le Président de la République de rappeler l'attachement de la France à la CIDE, qu'elle défend activement depuis 20 ans au niveau international. Le Président de la République a également rendu hommage au rôle éminent que jouent en France les associations, en particulier dans la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance.

Au cours de la réunion, les associations ont fait part au Président de la République de leurs propositions. Après les avoir écoutées, celui-ci a décidé de confier à Nadine MORANO le soin d'organiser au semestre prochain avec elles, les conseils généraux et les réseaux des travailleurs sociaux, des états-généraux de l'enfance. Il s'agira notamment :

- d'améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007, pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux ;

- de valoriser le travail des travailleurs sociaux et de leur permettre d'accomplir au mieux les difficiles missions qui sont les leurs ;
- d'accroître la prévention de la maltraitance par un soutien plus actif à la parentalité dans les premiers mois de l'enfant ;
- de mieux venir en aide aux enfants qui vivent avec leurs familles dans des situations de grande pauvreté, en favorisant par exemple les contacts entre les familles et les équipes pédagogiques à l'école et en portant une attention particulière aux questions de logement.

S'agissant du fonds national de protection de l'enfance prévu par la loi du 5 mars 2007 et dont l'application se heurte à des difficultés juridiques, le Président de la République a demandé à Nadine MORANO d'étudier avec les associations les formules permettant d'atteindre les objectifs du fonds.

Interrogé sur les attributions qui seront confiées au futur Défenseur des droits, le Président de la République a répondu que la réforme contribuerait à renforcer la défense des enfants, puisque ce dernier bénéficierait d'un statut de niveau constitutionnel et de prérogatives et de moyens d'investigation élargis. Pour préserver, au sein de la nouvelle institution, la spécificité de la défense des droits des enfants, il est prévu que le Défenseur soit assisté d'un collège de personnalités qualifiées, spécifiquement chargé de l'éclairer dans ce domaine. Le Président de la République a enfin indiqué qu'il souhaitait que la discussion parlementaire qui s'engage soit l'occasion d'enrichir le texte et de renforcer ces garanties. Le gouvernement sera donc attentif aux propositions qui lui seront transmises, notamment celles des associations.



LANCEMENT DES ETATS GENERAUX DE L'ENFANCE

Par **NADINE MORANO**

**SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE**

Le 16 février 2010



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE**

**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ**



*Conformément à la volonté du Président de la République,
Nadine MORANO lance les Etats généraux de l'enfance avec les
associations la protection de l'enfance, les conseils généraux et
l'ensemble des acteurs et professionnels de l'enfance*

« On est de son enfance comme on est d'un
pays »

Antoine de Saint-Exupéry

POURQUOI DES ETATS GENERAUX DE L'ENFANCE ?

De longue date, la protection de l'enfance a fait l'objet de nombreux travaux et a nourri de riches débats. Pour autant, au-delà des réformes successives il faut constater qu'aujourd'hui, en France, les actes de violence exercés à l'encontre des enfants sont encore trop nombreux. Le système, bien qu'en constante évolution, doit être sans cesse réinterrogé, repensé afin de toujours mieux protéger l'enfant. Il faut, également, veiller à apporter et valoriser des actions innovantes en adéquation avec les problèmes concrets rencontrés au quotidien sur le terrain par les acteurs de l'enfance. La dynamique étant de toujours mieux prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette recherche est au cœur de la politique familiale actuellement mise en œuvre.

Le dispositif français de protection de l'enfance a fait l'objet de nombreuses évolutions législatives et réglementaires, dont la dernière en date, objet d'un large consensus, est la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Le 20 novembre 2009 a été l'occasion de célébrer un double anniversaire : les 50 ans de la déclaration universelle des droits de l'enfant et les 20 ans de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). C'est dans ce cadre symbolique que le Président de la République, a décidé d'organiser une rencontre avec des acteurs de la protection de l'enfance. A la suite de cette réunion, Nicolas Sarkozy a décidé la mise en œuvre d'Etats Généraux de l'Enfance et a confié à Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, le soin d'organiser les débats en concertation avec les différents acteurs de l'enfance : associations nationales, fédérations, conseillers généraux, travailleurs sociaux, experts et institutionnels.

Pour mener à bien cette entreprise, il a été décidé de mettre en avant certaines thématiques qui serviront de fils conducteurs aux débats. Ces pistes de réflexion s'articulent autour de 5 grands axes qui constitueront les 5 ateliers de discussions.

Les chiffres de la protection de l'enfance

Rapport 2008 de l'ONED au 31 décembre 2006 :

- le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure en protection de l'enfance est d'environ 265 913, ce qui représente 1,88 % des jeunes de moins de 18 ans.
- Il y aurait par ailleurs 21 387 jeunes majeurs de 18 à 21 ans qui feraient l'objet d'au moins une mesure.

Nombre de cellules de recueil et de traitement de l'information : 68

Montant consacré à la protection de l'enfance par les départements : 5, 85 milliards d'euros

ONED (Observatoire national de l'enfance en danger) : 2, 158 millions d'euros

Nombre d'appels sur le 119 : 655 300

Nombre de transmission par le 119 aux départements de comptes-rendus de situations d'enfants susceptibles d'être en danger : 6239 en 2008

Nombre de décès liés aux jeux dangereux : 13 en 2008

METHODOLOGIE

A la demande du Président de la République, Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat en charge de la Famille et de la Solidarité, lance les Etats Généraux de l'Enfance.

Deux grands témoins sont présents pour l'évènement et montrent ainsi leur attachement à cette initiative :

- Monsieur le Professeur Marcel RUFO, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent
- Monsieur Jacques HINTZY, Président du Comité français de l'UNICEF

Il est nécessaire d'aider et de soutenir les parents dans leur rôle, de lutter contre les dangers et ainsi d'assurer la protection de l'enfance.

Mais c'est également tous les acteurs de la protection de l'enfance qui s'associent à l'évènement : l'Etat, les collectivités locales, les réseaux des travailleurs sociaux, les associations et les professionnels de l'enfance.

La réflexion va s'organiser autour de 5 grands axes qui constituent les 5 ateliers des Etats Généraux de l'Enfance :

ATELIER 1

AMELIORER LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER ENTRE LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Président : **Fabrice HEYRIES**, Directeur Général de la Cohésion Sociale.

L'amélioration du repérage des enfants en danger est un des axes clefs de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Pour cela, le législateur a prévu la généralisation, dans chaque département, des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes.

Il s'agit de centraliser dans un lieu unique ces informations.

Objectifs :

- **Repérer le plus en amont possible les signes de danger ou de risque de danger présentés par un enfant afin de lui apporter l'aide la plus appropriée et la plus précoce possible.**
- **Garantir la collaboration entre communes et départements afin d'en finir avec un nomadisme de certaines familles qui peut aboutir aux drames que l'on connaît**

ATELIER 2

BIEN POSITIONNER LE TRAVAIL SOCIAL

Président : **Pierre GAUTHIER**, Président de l'UNAFORIS

Les phénomènes de pauvreté, d'isolement, dévolution de la société et de ses repères, les transformations de la famille se sont durcis et rendent la mission d'intervention sociale à la fois essentielle et particulièrement complexe.

Objectifs :

- **Développer la qualité et l'efficacité de l'accompagnement des familles et des jeunes qui en ont besoin.**
- **Mieux former les travailleurs sociaux à la problématique de la protection de l'enfance**
- **Leur permettre de dégager du temps pour être concrètement dans les familles et non pas seulement dans leur bureau**

ATELIER 3

PREVENIR ET SOUTENIR LA PARENTALITE

Président : **Monsieur le Professeur Philippe JEAMMET**, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a élargi le périmètre de protection au soutien à la parentalité et à la prévention des difficultés auxquelles les parents se trouvent confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités.

Objectifs :

- **Soutenir la parentalité, de façon individuelle et collective, afin d'éviter les dysfonctionnements relationnels parents/enfants et la mise en péril du développement harmonieux de l'enfant.**
- **Renforcer les actions de périnatalité (entretien du 4ème mois de grossesse collaboration entre les PMI et les maternités)**
- **Renforcer l'accompagnement à la parentalité**
- **Renforcer le 119 en le transformant en numéro « famille en détresse – enfance en danger »**

ATELIER 4

PRENDRE EN COMPTE LES SITUATIONS DE PRECARITE

Président : **Monsieur Jérôme VIGNON**, ancien directeur de la protection sociale et de l'intégration à la Commission européenne.

Le sujet est une des priorités de l'agenda social de l'Union Européenne mais également un grand chantier présidentiel.

Objectif :

- **Soutenir les ménages modestes pour atténuer les risques de pauvreté des familles.**

ATELIER 5

PREVENIR LES RISQUES LIES A LA PRATIQUE DES JEUX DANGEREUX

Président : **Monsieur le Professeur Bertrand CHEVALLIER**, Chef du service de pédiatrie

Présidente déléguée : **Madame Magali DUWELZ**, Présidente et fondatrice de l'Association SOS Benjamin

Présidente déléguée : **Madame Françoise COCHET**, Présidente de l'Association de Parents d'Enfants Accidentés par Strangulation (APEAS)

Chaque année, entre 15 et 20 jeunes, âgés principalement de 11 à 13 ans, décèderaient de la pratique des « jeux » dangereux.

Deux associations de soutien, l'Apeas et SOS-Benjamin, créées par des parents d'enfants victimes de « jeux » dangereux, interviennent dans les établissements scolaires.

On distingue deux sortes de « jeux » dangereux : les « jeux » de non-oxygénation et les « jeux » d'agression.

Objectif :

- **Prévenir et sensibiliser les jeunes, les parents, les professionnels de santé, de l'éducation aux risques et au repérage des « jeux » dangereux**

www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr

A partir du **17 février 2010**, le Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Solidarité met à disposition un site Internet dédié aux Etats Généraux de l'enfance.

Le site accessible par l'adresse

www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr

a été ouvert pour donner à chacun la possibilité de suivre les différentes étapes du processus des états généraux.

Le site décline la méthodologie des ateliers :

- Les présidents,
- Les enjeux
- Les participants
- Le calendrier

Le Secrétariat d'Etat va permettre à chacun d'apporter une contribution directe dans le débat de la protection de l'enfance. Chaque contribution sera relayée auprès des présidents d'ateliers afin de nourrir et d'enrichir les séances de travail.

Par ailleurs, l'ensemble des comptes-rendus de séances et les comptes-rendus d'auditions seront rendus publics au fur et à mesure des réunions de travail.

Le site propose également une base d'information riche organisée par thème et une interview de l'ensemble des présidents qui pointeront les enjeux et les objectifs de leur groupe de travail.

CALENDRIER

Les groupes de travail réunis en atelier rendront leurs rapports d'ici le printemps.

Sur cette base des comptes-rendus, Nadine MORANO déclinera un plan d'action pour renforcer la protection de l'enfance.